

Notre-Dame-des-Landes, et après ?

Nouvel aéroport ou pas, l'arbitrage sous la menace et l'occupation reste extrêmement choquante. Comment demain empêcher de nouvelles occupations, de nouvelles dégradations des biens d'autrui, de nouvelles violences, quand la décision prise semble donner droit à une poignée qui remet en cause la propriété privée et s'assoit sur les règles républicaines ? Quant à une évacuation de la « ZAD » dans le calme au printemps... certains y verraient un exploit alors que ça serait bien un minimum... non ?

Le chiffre du mois

500 millions de m³

c'est le volume d'eau supplémentaire apporté par les 11 derniers jours de crue de la Seine... et cela correspond aux besoins en stockage d'eau de l'agriculture française.

MARCHÉS

PRIX DU MAÏS : LES PRINCIPAUX LEVIERS

En cette période, les yeux des opérateurs sont rivés sur l'Amérique du Sud, et ce pour plusieurs raisons. L'Argentine et le Brésil, en tant que producteurs et surtout en tant qu'exportateurs, sont deux acteurs majeurs du marché mondial du maïs. Ils sont d'ailleurs les principaux concurrents des Etats-Unis sur le marché de l'exportation. Leur production conditionne leur disponible exportable et par conséquent, le degré de concurrence potentiel qui sera exercé sur les ventes américaines à partir de l'été 2018. Or, meilleures sont les ventes américaines, mieux se portera le marché de Chicago, soutenu par cette demande. Pour ces raisons, les conditions de culture en Amérique du Sud sont au centre de l'attention.

Amérique du Sud : **quelques interrogations à lever**

En Argentine, malgré les pluies bénéfiques récemment tombées sur le pays, les conditions restent globalement sèches. Les premiers maïs semés ont fleuri sous ces mêmes conditions, affectant leur rendement. En parallèle, plus de 700 Kha restent à semer dans les semaines à venir. Les semis étant étalés dans le temps, il reste difficile à ce jour de faire des projections sur les volumes de récolte, mais pour ces prochaines semaines, il est certain que la pluviométrie sera un élément déterminant pour la production argentine.

Au Brésil, l'attention se concentre sur la safrinha, seconde récolte de maïs de la campagne, destinée au marché de l'export. Semée aux alentours du mois de février, la sole safrinha donne au marché une première indication de volumes de récolte potentiels, d'une grande importance. Notons d'abord que l'implantation de ces maïs est conditionnée par la récolte du soja qui précède, or ces derniers ont été semés plus tard que d'habitude du fait de conditions sèches. Certains rapportent même un retard potentiel de récolte de 10 à 15 jours par rapport à l'an passé, ce qui soulève des questions quant aux capacités d'implanter les maïs dans de bonnes conditions. En parallèle, les prix bas font pression sur le marché intérieur et pourraient pousser les agriculteurs brésiliens à diminuer leur sole maïs par manque de rentabilité. Les premières tendances laissent

présager une baisse de la safrinha, reste à savoir dans quelle proportion ?

La parité €/ \$ pèse sur la compétitivité

Cette situation sud-américaine pourrait avoir un impact sur les marchés mondiaux, mais le marché européen dépend d'un facteur supplémentaire : le taux de change €/ \$. En effet, ce taux de change en augmentation quasiment constante depuis le début de l'année 2017, impacte fortement nos marchés. Une évolution de 10 % de la parité représente près de 15 €/t sur les prix européens. Les mouvements des derniers jours est clairement une mauvaise nouvelle pour le maïs français toujours soumis à une forte concurrence sur le marché UE.

PAC

LES ENJEUX DE CETTE ANNÉE 2018

L'année 2018 sera sans aucun doute une année importante pour la PAC et son devenir. Bien évidemment, la prochaine réforme et le futur cadre financier pluriannuel seront omniprésents dans les débats européens. Reste que des arbitrages devront être pris, au niveau national, suite aux modifications apportées par les réglementations adoptées en 2017, qu'il s'agisse du règlement délégué « verdissement » ou du volet agricole du règlement Omnibus.

Acte délégué verdissement : l'enjeu des SIE

L'acte délégué « verdissement » adopté en juillet dernier apporte des modifications relatives à la mise en œuvre des mesures de verdissement à compter de 2018. C'est cet acte délégué qui interdit notamment l'utilisation de produits de protection des plantes sur les cultures fixatrices d'azote ou les couverts végétaux utilisés comme SIE par l'agriculture. Néanmoins, ce texte apporte des marges de manœuvre sur les SIE couverts végétaux en supprimant toute référence à des dates limite de semis, mais en intégrant une durée minimale de maintien du couvert de 8 semaines. Cette période peut être définie par l'État membre au niveau national, régional ou individuel. L'AGPM plaide depuis le début des discussions avec le ministère pour une période définie individuellement par l'agriculteur lors de sa déclaration. Or, le ministère, dans sa dernière proposition, reste sur une approche nationale, avec deux périodes au choix : 1^{er} août au 1^{er} octobre ou 15 août au 15 octobre. Cette position exclut donc tous les couverts semés derrière des

cultures de printemps... alors que le règlement européen le permet. En quoi un couvert semé à ces périodes serait plus performant d'un point de vue environnemental qu'un couvert semé à l'automne ? Ceci serait un très mauvais signal envoyé aux producteurs qui s'investissent dans le développement de cette technique depuis quelques années. L'AGPM reste mobilisée pour que le bon sens l'emporte.

Omnibus : avancer au plus vite sur l'assurance récolte

Grâce à la mobilisation des organisations européennes et notamment françaises, le volet agricole du règlement Omnibus publié en fin d'année 2017, apporte des évolutions notoires sur l'assurance récolte. « *Nous nous sommes mobilisés dans ces débats au niveau européen, pour permettre d'abaisser les seuils de déclenchement des assurances récolte à 20 % dans un cadre subventionné. Le règlement Omnibus offre désormais cette possibilité aux Etats membres* » précise Daniel Peyraube. Mais pour l'heure, la France n'a pas choisi d'activer cette possibilité. « *Nous attendons maintenant de la cohérence sur le sujet. Cette possibilité doit être accessible pour les producteurs français le plus rapidement possible. Inutile d'attendre la prochaine réforme pour mettre en place ce que les règlements autorisent déjà au niveau communautaire. Cela fait partie des 9 propositions que nous avons portées en janvier 2017 pour favoriser le développement de l'assurance récolte* » a souligné le Président de l'AGPM.

PAC post 2020 : tout reste à faire

Enfin, cette année 2018 sera décisive pour le futur de la PAC, d'abord, sur le plan budgétaire. La Commission devrait proposer un projet de cadre financier pluriannuel au mois de mai 2018, et ce dans le contexte Brexit qui met le budget européen sous pression. Le Président de la Commission s'est certes montré rassurant sur la place que la PAC devrait occuper dans le futur budget « *Vouloir assurer le bonheur budgétaire de l'Europe en réduisant la PAC est une voie que je ne peux accepter* » a-t-il déclaré lors de la conférence « *Bâtir notre avenir : Elaborer le prochain Cadre Financier Pluriannuel* ». Reste que les défis à relever pour l'Europe avec en particulier le Brexit et la question de la sécurité sont majeurs, et ce d'autant plus si de nouvelles ressources propres ne sont pas créées. Du côté français, une note gouvernementale suggère que le budget de la PAC n'est plus la priorité pour la France, pour qui « *le budget de l'UE doit être un vecteur de sécurité collective* ». L'AGPM ne comprendrait pas que notre pays ne s'engage pas pleinement dans la défense d'un budget agricole fort dans le prochain cadre financier européen.

Sur le contenu, là aussi, l'AGPM et la CEPM attendent des avancées par rapport à la 1^{ère} communication de la Commission. Le caractère européen de la prochaine PAC doit être réaffirmé, avec une subsidiarité contenue. L'AGPM restera particulièrement attentive à la question du verdissement, dont les objectifs ne semblent pas atteints d'après un rapport récent de la cour des comptes européenne.

L'AGPM sera force de propositions et entend travailler sur ce sujet avec l'ensemble des parties prenantes... à condition que l'atteinte des objectifs recherchés en matière d'environnement soit basée sur la science et les résultats, et non pas sur de l'idéologie comme c'est malheureusement bien trop souvent le cas.

EGA

TRAVAUX À MARCHÉ FORCÉE

Le 21 décembre s'est terminée la phase de discussion des Etats Généraux de l'Alimentation. Cette grande opération gouvernementale s'est étalée sur trois mois et a mobilisé, au travers de 14 ateliers, l'ensemble des acteurs de l'alimentation : de la production au consommateur, en passant par les industriels et les distributeurs.

Un bilan mitigé

Si on peut saluer l'objectif et la motivation du gouvernement, force est de constater que le chemin semble encore bien semé d'embûches. Malgré les engagements de chacun lors des ateliers de la première phase des EGA et le projet de loi qui en découle - qui devrait être présenté au Conseil des Ministres fin janvier - les négociations commerciales ne semblent pas être plus apaisées.

Stratégie de plans de filières

Lors de son discours de Rungis, le Président de la République avait appelé les filières à s'organiser et à se fixer des objectifs ambitieux, corollaires de l'achèvement du projet de loi. Toutes les filières se sont mobilisées pour rendre, dans un calendrier extrêmement serré, leur copie. Pour Intercéréales, interprofession créée à l'initiative de l'AGPB et de l'AGPM, le plan s'articule sur trois axes :

- Le 1^{er} : accompagner toutes les créations de valeurs, du territoire local à l'international, en satisfaisant les attentes clients, consommateurs et citoyens.
- Le 2^{ème} : innover pour développer la filière céréalière en transition.
- Le 3^{ème} : développer les solidarités entre les acteurs, améliorer la compétitivité de la filière et assurer un revenu aux producteurs.

La deuxième phase des EGA, centrée sur la transition, doit en particulier comporter un plan sur la réduction des produits phytosanitaires. A ce stade, l'AGPM défend une position très claire : la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, si elle est une commande politique, ne peut se faire que si des solutions sont disponibles pour protéger les plantes, assurer les rendements et qualités, et donc le revenu des producteurs. L'AGPM sera donc très vigilante sur le sujet, le gouvernement ayant annoncé un plan d'actions d'ici le salon de l'agriculture.

Concernant le plan de filière céréalière, les efforts à consentir dans le cadre de la transformation affichée est estimée à 14 Mds d'euros, envisagée sur 15 ans pour la production, pour financer la recherche, le stockage de l'eau, la logistique, la gestion des risques ... Autant de sujets sur lesquels l'AGPM reste donc très mobilisée.

MAÏS GASTRONOMIQUE



Parce que le maïs n'est pas seulement une matière première, ni un ingrédient de salade composée... Parce qu'il fait partie de notre patrimoine historique, paysager, maïs surtout ; culinaire, la filière maïs a confié à un jeune chef le soin de le sublimer. Lionel Créteur, originaire de Belgique, œuvre, au côté de Laurence Couillard, originaire du Canada, aux manettes du restaurant Racines dans le château du golf de Tillac au cœur du Gers. De cet attelage cosmopolite est né un livret de 10 recettes salées, sucrées, créatives et innovantes. Soupe de maïs doux, palourdes et lard fumé, foie gras mi-cuit au maïs doux, blinis de maïs, truite fumée, ballotine de volaille en croute de pop-corn... et d'autres créations à découvrir dans notre livret gratuitement disponible en téléchargement sur le site : www.maizeurop.com.

ROULER À L'E85 : DES ÉQUIPEMENTS ENFIN RECONNUS ET ENCADRÉS PAR L'ÉTAT

Les Pouvoirs publics ont publié le 30 novembre 2017 l'arrêté relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs (boîtiers) de conversion des voitures particulières ou des camionnettes à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85. Pour garantir une efficacité minimale et une installation sécurisée de ces boîtiers sur les véhicules, le présent arrêté prévoit les dispositions techniques et administratives pour homologuer ces boîtiers et réglementer leurs installations sur les véhicules. Cette homologation est le fruit d'un travail initié par la filière bioéthanol, et mené avec les fabricants de boîtiers français et l'Administration. Ce succès, fruit de 2 ans de travail, sera un coup de pouce pour la diffusion de l'E85, présent dans près de 1 000 stations, qui représente près de 10 % des ventes de bioéthanol en France.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{er} DÉCEMBRE 2017
CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/12/17	situation au 01/12/16	100 = 01/12/16
Stocks collecteurs agréés	6 290,3	4 732,1	132,9
Collecte	8 868,4	7 038,2	126,0
Importations	309,8	202,1	153,3
Amidonnerie	899,0	935,0	96,1
Semoulerie	159,0	152,0	104,6
Exportations	1 981,0	2 138,3	92,6
Dt UE	1 923,0	2 008,6	95,7
Pays tiers	58,0	129,7	44,7

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{er} DÉCEMBRE 2017
CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/12/17	situation au 01/12/16	100 = 01/12/16
Blé tendre	2 282,4	2 330,1	97,9
Orge	612,9	572,0	107,1
Maïs	955,2	955,8	99,9
Autres céréales	258,1	233,9	110,3
TOTAL	4 108,6	4 091,8	100,4

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	DÉCEMBRE 2017	DÉCEMBRE 2016
Rendu Bordeaux	147,75	159,50
Départ Eure-et-Loir	143,00	162,33
Majorations mensuelles	4,65	4,65